

## Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes



Arrêté N°2024-09/21

Millonfosse, le 11 septembre 2024

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser à côté du n°69 (71) de la route d'Hasnon par la Société HYDRAM SAS (Rosult) pour Noréade (branchement assainissement)

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

### ARRETE

*Article 1<sup>er</sup>* : La circulation à côté du n°69 (71) de la route d'Hasnon sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier du **17 au 27 septembre 2024**.

*Article 2* : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier du **17 au 27 septembre 2024**.

*Article 3* : La circulation sera alternée par feux tricolores du **17 au 27 septembre 2024**.

*Article 4* : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

*Article 5* : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le maire,

**Gérald THURU**

### MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr